

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**CONSEIL DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DU GRAND ALBIGEOIS**

SEANCE DU 21 JUIN 2016 A 18H30

**N°06/2016 : APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION
CADRE DU 8 OCTOBRE 2015 AVEC L'AGENCE D'URBANISME ET
D'AMENAGEMENT DE TOULOUSE AIRE URBAINE (AUA/T)**

Date de convocation : 14/06/2016
Nombre de délégués présents : 19
Titulaires : 15
Suppléants : 4
Votants : 19

L'An Deux Mille Seize, le vingt et un juin, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence du Grand Albigeois s'est réuni à l'hôtel d'entreprises Albi-Innoprod, 8 avenue Pierre Gilles de Genes à Albi, en séance publique, sur convocation de Madame Anne-Marie Rosé, Présidente.

Présidait la séance : Madame Anne-Marie ROSÉ

Secrétaire de séance : Madame Muriel ROQUES ETIENNE

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Mesdames, Sarah LAURENS, Muriel ROQUES ETIENNE, Anne-Marie ROSÉ, Messieurs, Jean-Guy AUGÉ, Damien CHAMAYOU, Gérard PUECH, Jean-Claude MADAULE, Claude OLIVIER, Claude ROQUES, Henri VIAULES, Louis BARRET, Guy BORIES, Alain FABRE, Emile GOZE, Jean-Pierre SOULA,

Suppléants votants : Messieurs Jean-Louis FABRE, Bernard TROUILLET, Thierry DUFOUR, Dominique SANCHEZ.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames, Sandrine SANDRAL, Floriane THOMAS, Isabelle CALMET, Michèle BARRAU-SARTRES, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Emmanuelle PIERRY, Marie-Claude VABRE, Chantal CAPELLE, Najat DELPEYRAT, Anne-Marie LUGAN, Nadège MOGUEN, Claudine MONTELS, Emilie RAYNAL, Messieurs, René CABROL, Jean-Pierre LEFLOCH, Jean-Louis PUECH, Éric PUJOL, Alain SEVERAC, Claude BOUSQUET, Serge CAPGRAS, Jean-Luc ESPITALIER, Joël MARQUES, Thierry VIEULES, Serge BOURREL, Jean-Luc CANTALOUBE, Robert ROUMEGOUX, Régis AMIEL, Hervé BOULADE, Sylvain CALS, Pierre CALVIGNAC, Jean-Paul CHAMAYOU, Christian CROS, Jean-Michel BOUAT, Alain GRIMAL, Gérard POUJADE, Michel TREBOSC, Patrick BETEILLE, Philippe DE BEAULIEU, Bernard GRIALOU, Éric GUILLAUMIN, Claude JULIEN, Bruno LAILHEUGUE, Thierry MALLE, Pierre-Marie SENES.

N°06/2016 : APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE DU 8 OCTOBRE 2015 AVEC L'AGENCE D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT DE TOULOUSE AIRE URBAINE (AUA/T)

Madame Anne-Marie Rosé, Rapporteur,

Madame la Présidente propose au comité syndical l'avenant N°2 à la convention cadre du 8 octobre 2015 avec l'Aua/T.

L'agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse-aire urbaine (aia/T) est une association de partenaires publics, parmi lesquels l'Etat, la Région Midi Pyrénées, la communauté de Toulouse Métropole, le GIP Interscot et de nombreuses autres collectivités de l'aire urbaine ou métropolitaine de Toulouse, parmi lesquelles le syndicat mixte du SCoT du Grand Albigeois.

Financée par des fonds publics, l'aia/T a une mission d'intérêt public pour contribuer, par ses travaux, à l'harmonisation des politiques publiques, conformément à ses statuts révisés le 1^{er} février 2016. Elle intervient sur l'aire métropolitaine de Toulouse dans les domaines de la planification, du projet urbain, de l'observation, de la prospective, des politiques publiques (déplacements, environnement, habitat, foncier, économie, sociologie, commerce, écologie, immobilier d'entreprise...). Ses savoir-faire conjuguent études urbaines et animations inter-institutionnelles.

Cet avenant N°2 à la convention cadre du 8 octobre-2015 s'inscrit dans un partenariat pluriannuel, permettant au syndicat du SCoT de bénéficier de l'ingénierie de l'aia/T pour l'exercice de ses missions. Il porte sur l'année 2016 et fixe le montant de la subvention annuelle ainsi que le contenu du programme de travail associé.

Le programme de travail est axé sur l'accompagnement du syndicat pour mener à bien la phase 2 de révision du SCoT du Grand Albigeois qui porte sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et sur le Document d'Orientations et d'Objectifs. Le montant de la subvention 2016 est de 67000 euros.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité :

☞ **APPROUVE** le programme de travail révisé de l'aia/T 2016

N°06/2016 : APPROBATION DE L'AVENANT N°2 DE LA CONVENTION CADRE DU 8 OCTOBRE 2015 AVEC L'AGENCE D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT DE TOULOUSE AIRE URBAINE (AUA/T)

↳ **APPROUVE** l'avenant n° 2 ci annexé

↳ **APPROUVE** le montant de la subvention annuelle fixée à 67 000 euros et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

↳ **MANDATE** madame la Présidente pour les formalités administratives et contractuelles afférentes

RESULTAT DU VOTE :

Suffrages exprimés : 19

Pouvoir(s) : 0

Majorité absolue : 10

Votes favorables : 19

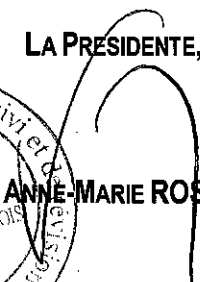
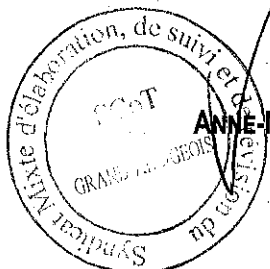
Votes défavorables : 0

Nuls : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré
Le 21 juin 2016
Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :

LA PRÉSIDENTE,

ANNE-MARIE ROSE


REÇU LE
29 JUIN 2016
PREFECTURE DU TARN